

Version: 1

**Date de version: 10/01/2022** 

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement

(UE) n° 2020/878)

### Fiche de Données de Sécurité

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Boston Menthol 03, 06, 09, 12, 15, 18mg - PULP.

Numéro UFI : (03mg) UFI : J2CY-YHR2-S00T-9HRX

(06mg) UFI: 14CY-GHEG-3009-YVC0 (09mg) UFI: UD02-CJNS-H00D-PWKT (12mg) UFI: J7CY-0H3V-D00T-N6X2 (15mg) UFI: 3G02-VJC5-T00W-A85V (18mg) UFI: 2ACY-GHT8-Q009-9JH4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** : Liquide aromatisé pour recharge de cigarette électronique.

**Utilisations contre indiquées** : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : SUNNY SMOKER.

**Rue** : 91 avenue Jean-Baptiste Clément.

**Code postal/Ville**: 92100 Boulogne-Billancourt.

Pays : France:

**Téléphone**: +33 (0)1 83 81 40 70.

Email: Reglementation@sunnysmoker.fr.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France:

+ 33 (0)1 45 42 59 59.



### ទ្ចី **2** Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] :

H302 Acute Tox. 4 ORAL Nocif en cas d'ingestion

H317 Skin Sens. 1A Peut provoquer une allergie cutanée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Mises en garde

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Mises en garde - Prévention

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

Mises en garde - Réponse

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/...

P330 Rincer la bouche.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

Contient

4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one

2.3 Autres dangers

Pas de données disponibles

### **S**ection

### **Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

	Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques		Classification
nicotine [	1]	_			
N°CAS N°EC N°IDX	54-11-5 200-193-3 614-001-00-4	C< 3.299835%	Inhalation: ATE = 0.19 mg/L (dusts/mists) Dermal: ATE = 70 mg/kg Oral: ATE = 5 mg/kg	H300 H310 H330 H411	Mortel en cas d'ingestion.  Mortel par contact cutané.  Mortel par inhalation.  Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
isomenth	one				
N°CAS N°EC N°IDX	491-07-6 207-727-4	C≤ 0.1575%		H315 H317	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
cineole					
N°CAS N°EC N°IDX	470-82-6 207-431-5	C≤ 0.1575%		H226 H317	Liquide et vapeurs inflammables. Peut provoquer une allergie cutanée.
L-mentha	n-3-one				
N°CAS N°EC N°IDX	14073-97-3 237-926-1	C≤ 0.1575%		H315 H317	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
caryophyl	lene				
N°CAS N°EC N°IDX	87-44-5 201-746-1	C≤ 0.1575%		H304 H317 H413	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
	y-2,5-dimethylfuran-2	(3H)-one			
N°CAS N°EC N°IDX	3658-77-3 222-908-8	C≤ 0.1155%		H317 H319	Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux

<sup>[1]</sup> Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

### 3.3 Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

## **4** Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

### Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

#### En cas d'inhalation:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Enlever les vêtements contaminés.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

### En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

### En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

### Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.



### 5 Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

### Moyens d'extinction inappropriés :

let d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

### 5.4 Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

### Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Mettre les personnes en sécurité.

Utiliser une protection respiratoire appropriée.

Assurer une ventilation adéquate.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

### 6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

### 6.5 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

7

### Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Les vapeurs/aérosols doivent être contenus directement au point d'origine.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

### Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

## 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

### Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.



#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Туре
nicotine CAS : 54-11-5 (FR)	0.5	mg/m³	Valeur limite d'exposition (8 heures)

### Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

### Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

### Remarque:

Pas de données disponibles

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique appropriées :

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

### Equipement de protection individuelle :





Protection des yeux et du visage

Protection de la peau

Protection oculaire appropriée :

Aucune donnée disponible.

Protection des mains :

Type de gants appropriés :

Aucune donnée disponible.

Porter des gants de protection.

### Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

### Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.



Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

### Protection du corps :

### Vêtement de protection approprié :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Blouse de laboratoire.

#### **Protection respiratoire** Protection respiratoire nécessaire :

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

### Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible. Porter une protection respiratoire.

#### Remarque:

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE

doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

### Contrôles liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

### Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

#### 8.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat physique** Liquide Couleur Divers

Odeur Pas de données disponibles Seuil olfactif Pas de données disponibles

6 - 8

Point de fusion/point de congélation Pas de données disponibles Point initial d'ébullition et intervalle Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair 108°C

Taux d'évaporation Pas de données disponibles Inflammabilité Pas de données disponibles Limites supérieures/inférieures Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur Pas de données disponibles



Densité de vapeur Pas de données disponibles Densité relative Pas de données disponibles Solubilité(s) Pas de données disponibles Pas de données disponibles

Coefficient de partage: n-octanol/eau

(journal KOC)

Température d'auto-inflammabilité Pas de données disponibles Température de décomposition Pas de données disponibles Viscosité Pas de données disponibles Propriétés explosives Pas de données disponibles Propriétés comburantes Pas de données disponibles Solubilité dans d'autres solvants

Pas de données disponibles **Log Kow** Pas de données disponibles

#### Autres informations de sécurité 9.2

Pas de données disponibles

### Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

### 10.7 Informations complémentaires

Pas de données disponibles



## **11** Informations toxicologiques

### 11.1 Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 425 de l'OCDE (Toxicité aiguë par voie orale: procédure

ascendante et descendante)

Par	ramètre	Opérateur	Valeur	Unité
[	DL50:	=	77.83	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé • 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 401 de l'OCDE (toxicité aiguë par voie orale)

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	1608	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

### 11.2 Toxicité aiguë par voie cutanée

**Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Espece : lapin

Sexe : mâle femelle

Directives : OCDE Ligne directrice 402 (toxicité aiguë par voie cutanée)

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	70.4	mg/kg bw

Conclusion : Effet indésirable observé

### 11.3 Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• nicotine (CAS: 54-11-5) :

Espece : Rat



Sexe : Mâle

Directives : EPA OPPTS 870.1300 (Toxicité aiguë par inhalation)

Voie d'aministration : inhalation: aérosol

Durée d'exposition/valeur : 20 Durée d'exposition/unité : minutes

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
CL1:	Mâle	=	2.3	mg/L

Conclusion : Effet indésirable observé

### 11.4 Corrosion/irritation cutanée

Le produit n'est pas classé.

**Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 402 de l'OCDE (toxicité cutanée aiguë)

Durée d'exposition/valeur : 24 Durée d'exposition/unité : heures

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (irritant)

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vitro Espece : Humain

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 431 de l'OCDE (Corrosion cutanée in vitro: Essai sur modèle de

peau humaine)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (corrosif)

### 11.5 Lésions oculaires graves/irritation

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Type de test : in vivo Espece : lapin

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 405 de l'OCDE (Acute Eye Irritation/Corrosion)

Type de méthode : Pas de données disponibles



Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre Cadre Time Point Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vitro Espece : Poulet

Sexe : Pas de données disponibles

Directives : Ligne directrice 438 de l'OCDE (Méthode de test des yeux de poulet isolé pour

identifier les agents corrosifs oculaires et les irritants graves)

Type de méthode : Pas de données disponibles Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité

Conclusion : Effet indésirable observé (dommage irréversible)

### 11.6 Sensibilisation de la peau

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Aucun effet indésirable observé.

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Espece : Souris Sexe : Femelle

Directives : Ligne directrice 429 de l'OCDE (de Sensibilisation cutanée: Essai des ganglions

lymphatiques locaux)

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité

Conclusion : Effet indésirable observé (sensibilisant)

### 11.7 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Le produit n'est pas classé.



Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### 11.9 Cancérogenicité

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

### 11.10 Toxicité pour la reproduction

Le produit n'est pas classé.

Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

**Substances:** 

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de

dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

Voie d'aministration : Inhalation

Durée d'exposition/valeur : 6

Durée d'exposition/unité : heures/jour

Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEC:		=	20	mg/m³

Conclusion : Effet sur la toxicité pour le développement - Voie orale : Aucun effet indésirable

observé

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 422 de l'OCDE (Étude combinée de toxicité à doses répétées et de

dépistage de la toxicité pour la reproduction et le développement)

Voie d'aministration : Inhalation

Durée d'exposition/valeur : (

Durée d'exposition/unité : heures/jour

Concentration : Pas de données disponibles



Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable

observé

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 478 de l'OCDE

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	1000	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable

observé

Type de test : in vivo Espece : Rat

Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 478 de l'OCDE

Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité : Pas de données disponibles
Concentration : Pas de données disponibles

Paramètre	Resultats/Sexe	Opérateur	Valeur	Unité
NOAEL		=	1000	mg/kg bw/jour

Conclusion : Effet sur la toxicité pour la reproduction - Voie orale : Aucun effet indésirable

observé

### 11.11 Mutagénicité des cellules germinales

Le produit n'est pas classé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### **Substances:**

### • 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Type de test : Autre
Espece : Souris
Sexe : mâle femelle

Directives : Ligne directrice 474 de l'OCDE (Test du micronoyau des érythrocytes de

mammifères)

Type de méthode : Test du micronoyau Voie d'aministration : orale: gavage

Durée d'exposition/valeur : 1 Durée d'exposition/unité : Jour

Concentration : 10 ml/kg bw



Paramètre	Resultats/Sexe	Cytotoxicité/Toxi cité	Opérateur	Valeur	Unité

Conclusion : Effet indésirable observé

### 11.12 Sensibilisation des voies respiratoires

Le produit n'est pas classé. **Données sur le mélange :** 

Pas de données disponibles **Substances :** 

Pas de données disponibles

### 11.13 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## 12 Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le mélange :** Pas de données disponibles

**Substances:** 

Toxicité aquatique court terme :

• nicotine (CAS: 54-11-5):

Animaux/Categorie : Poisson

Espece : Oncorhynchus mykiss (truite arc)

Durée du test : 96
Unité : heures
Directives : OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	3	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	3	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Subspicatus Desmodesmus.

Durée du test : 72



Unité : heures

Directives : OCDE 201 resp. EU C.3

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	5.2	mg/L
EC50:	11	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Animaux/Categorie : micro-organismes

Espece : Boues activées domestiques

Durée du test : 28 Unité : jours

Directives : Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	27	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

• 4-hydroxy-2,5-dimethylfuran-2(3H)-one (CAS: 3658-77-3) :

Animaux/Categorie : Crustacés Espece : Daphnia magna

Durée du test : 48
Unité : heures
Directives : OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	6.8	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles
Animaux/Categorie : algues ou cyanobactéries
Espece : Subspicatus Desmodesmus.

Durée du test : 72 Unité : heures

Directives : Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.3

Paramètre	Valeur	Unité
EC50:	194.03	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

Toxicité aquatique long terme :

• nicotine (CAS: 54-11-5) :

Animaux/Categorie : Crustacés

Espece : Daphnia pulex (puce d'eau)

Directives : OCDE 211

Durée d'exposition/valeur : 16

Durée d'exposition/unité : jours

Paramètre	Valeur	Unité
NOEC/CEx	0.02	mg/L

Remarques : Pas de données disponibles

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Données sur le mélange :





Pas de données disponibles

**Substances:** 

Pas de données disponibles

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

#### **Substances:**

Pas de données disponibles

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### Données sur le mélange :

Pas de données disponibles

### **Substances:**

Pas de données disponibles

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

### 12.7 Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

### 13 Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

### Élimination des produits/emballages :

#### Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

### Options de traitement des déchets :

### Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

### Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.



#### Remarque:

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

### 13.2 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### **14** Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

### 14.8 Informations complémentaires

Pas de données disponibles



### **15** Informations réglementaires

## 15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS a été ETABLIT conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

### Réglementations nationales :

**Cosmetic Ingredient Hotlist:** 

	Substance	CAS	EC
Ī	nicotine	54-11-5	200-193-3

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique a été élaborée.

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

### 15.3 Informations complémentaires

Pas de données disponibles

### 

#### 16.1 Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

### 16.2 Légende des abréviations et acronymes

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC: Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement

 $concernant\ le\ transport\ international\ des\ marchandises\ dangereuses\ par\ chemin\ de\ fer.$ 

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.



### 16.3 Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

## 16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

### 16.5 Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H300	Acute Tox. 2 ORAL	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	Acute Tox. 2 DERMAL	Mortel par contact cutané.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1A	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H330	Acute Tox. 2 INHALATION	Mortel par inhalation.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Aquatic Chronic 4	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### 16.6 Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### **16.7** Informations complémentaires

Date de création : 10/01/2022 Date de version : 10/01/2022 Date d'impression : 12/01/2022

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

